

TEMPS PROBABLE

REGION PARISIENNE. — Changement de temps. Dispersions des brumes ou brouillards, mais apparition de la pluie. Vent sud à sud-ouest; température encore assez douce. Nuit: 2°. Jour: 9°.

EN FRANCE. — Mollie doux; pluie. Vent: Nord-Est; nuageux, se couvrant, avec quelques pluies.

SOLEIL: Lever, 7 h. 4; coucher, 16 h. 7. LUNE: Nœud, le 24; pr. quart, le 2 décembre.

LE SULTAN DU MAROC, MOULAY YOUSSEF
EST MORT, HIER, DANS SON PALAIS DE FEZ

IL A ETE EMPORTE PAR UNE CRISE SOUDAIN D'UREMIE

Les funérailles du souverain auront lieu ce matin et le gouvernement français y sera représenté par M. Steeg, résident général.

Le nouveau sultan sera désigné, conformément à la loi coranique, par l'assemblée des notables et des oulémas. Il se pourrait que leur choix se portât sur le plus jeune fils de Moulay Youssef.

Rabat, 17 nov. (d. Petit Parisien.) Le sultan Moulay Youssef est décédé ce matin, à 7 h. 30, au palais impérial de Fez, où il se trouvait depuis plusieurs semaines.

Bien qu'il eût été assez sérieusement malade il y a quelques mois, on était loin de s'attendre à une fin aussi soudaine. Le souverain a succombé à une troisième et très courte crise cardiaque déterminée par l'urémie dont il souffrait.

A son chevet se trouvaient ses quatre frères, actuellement à Fez, ainsi que le docteur Many, de Tanger, qui ne l'avait plus quitté depuis son départ de Rabat. La nouvelle ne fut connue hors du palais que vers 11 heures et aussitôt éclatèrent de toutes parts les cris des pleureuses, qui, conformément à la tradition, clamaient la douleur populaire. En même temps, la foule commençait à venir battre les murs de Mechorar, à l'intérieur duquel le corps du souverain repose sur un lit très simple dans une chambre où ses seuls parents ont accès. Ainsi le veut la tradition musulmane et le protocole de la famille impériale.

Dans les autres principales villes du Maroc, la mort du sultan Moulay Youssef a produit également une émotion d'autant plus vive que l'on n'avait plus vu, depuis la disparition de son père Moulay Hassan, un sultan mourir sur le trône. On sait que ses deux frères et prédécesseurs, Moulay Abd el Aziz et Moulay Hachem, durent abdiquer.

Le représentant du gouvernement à Fez, le général de Chambrun, chef de région, s'est rendu au palais



Les trois fils du sultan

dès qu'il apprit que le souverain entraînait en agonie. Après le décès, il présenta ses condoléances au frère du sultan, qui était son khalife pour la ville de Fez.

Pendant ce temps, une conférence avait lieu à Rabat, entre le résident général et le grand-vizir, dans le but d'établir un protocole des obsèques.

Les obsèques auront lieu dès demain à 10 heures, au milieu de toutes les autorités du protectorat et des membres du Maghzen. M. Steeg, parti de Rabat en auto, le matin même, y représentera le gouvernement français, mais rentrera aussitôt après à Rabat, où sera désigné le successeur du défunt au cours d'une assemblée à laquelle participeront notamment les oulémas, savants juristes venus de toutes les régions.

Sur ce successeur les bruits les plus divers circulent, probablement dénués de toute base, mais soulignant l'importance de ce choix: le premier qui sera fait depuis la signature, en 1912, du traité de protectorat. Il ne serait pas impossible que l'on songeât au troisième et au plus jeune fils du souverain défunt. — Voss.

LA PERSONNALITÉ DU SULTAN DÉFUNT

La mort du sultan Moulay Youssef est une grande perte pour la France dont il était l'ami sincère et dévoué. Fils du sultan Moulay Hassan et demi-frère des anciens sultans Abd el Aziz et Moulay Hachem, il était né en 1881, au palais impérial de Meknès, d'une mère cirassienne douée, dit-on, d'une grande beauté et d'une vive intelligence.

Presque toute son adolescence s'était déroulée au palais de Fez, où il vint de mourir, et où était également venue le surprendre, le 13 août 1912, sa désignation pour les honneurs suprêmes. Il y avait très peu de temps, en effet, que Moulay Hachem l'avait élevé à la dignité de khalife du sultan à Fez et rien ne permettait de prévoir, non seulement que le souverain, qui venait de quitter sa capitale de Fez pour aller s'installer sur la côte, à Rabat, allait si promptement abdiquer, mais que ce serait à Moulay Youssef qu'incomberait le soin d'appliquer le régime nouveau institué, le 24 mars précédent, par le traité de protectorat.

Lorsque le pouvoir lui fut échu, après une proclamation en règle par les ministres du sultan démissionnaire et les oulémas de Fez — proclamation qui fut ensuite ratifiée, conformément à la loi coranique, par les villes et les tribus soumises



Moulay Youssef

— la situation au Maroc était loin d'être brillante. L'empire chérifien se trouvait en pleine anarchie. Un très grand nombre de tribus étaient soulevées et, dans le Sud, obéissaient à l'agitateur El Hiba qui tenait Marrakech.

Moulay Youssef comprit tout de suite que la seule politique raisonnable et favorable aux intérêts de son pays était de rompre résolument avec la tactique déloyale de son prédécesseur, et de collaborer franchement avec la puissance protectrice, c'est-à-dire avec la France, que représentait alors à Rabat le grand soldat et cet admirable administrateur: le maréchal Lyautey. Ses premiers actes furent, en conséquence, de se rendre à Rabat, de conférer avec le maréchal et, d'accord avec lui, de procéder à un remaniement complet du « maghzen ».

Peu après, les troupes françaises ayant enlevé à l'agitateur El Hiba la ville de Marrakech, il alla s'y installer pendant près d'un an, afin de rétablir son autorité morale dans le Sud. Il ne revint qu'en octobre 1913 à Rabat, où il poursuivit son œuvre réformatrice.

Sa loyauté vis-à-vis de la France ne s'était jamais démentie. Durant toute la guerre, son amitié et sa fidélité pour notre pays firent de lui un collaborateur particulièrement précieux, en nous permettant de retirer nos troupes et en facilitant l'envoi de très nombreux volontaires marocains sur le front. De même, au moment de la ruée rifaine vers Fez, il ne cessa de témoigner de la plus complète confiance dans le succès de nos armes. M. Steeg, enfin, avait trouvé auprès de lui le même concours que le maréchal Lyautey.

L'an dernier, on s'en souvient, il avait accompli en France un long voyage officiel, voyage qu'il rêvait de faire depuis longtemps et qu'il avait voulu aussi complet que possible. Il avait ainsi visité presque toutes les parties de la France, où il avait été chaleureusement accueilli et d'où il avait rapporté un souvenir inoubliable. Cet accueil n'avait pas seulement causé une impression considérable au Maroc, mais dans tout le monde de l'Islam, car c'était la première fois qu'un sultan quittait la terre chérifienne. Son règne aura été, pour le Maroc, l'un des plus prospères et des plus heureux. — Albert Jullien.

UN TÉLÉGRAMME
DU MARÉCHAL LYAUTEY

En apprenant la mort du sultan, le maréchal Lyautey a adressé à M. Steeg, résident général au Maroc, le télégramme suivant:

« Profondément ému et attristé par le décès de Sa Majesté Moulay Youssef, l'empereur du Maroc, j'exprime une profonde et respectueuse affection et une ineffable reconnaissance pour les services rendus par lui à la France depuis le début de l'établissement du protectorat, le vœu de l'interpréter de nos sentiments auprès de son auguste famille, du maghzen et de la population marocaine, et d'offrir, pour vous-même, mes sentiments dans la peine que vous apporte ce douloureux événement. »

M. PAINLEVÉ A CAMBRIDGE



Volonté M. Painlevé avec la robe et le bonnet traditionnels, après sa nomination de docteur, les sciences et lettres, par la célèbre université anglaise. A ses côtés, le vice-chancelier, le R. P. A. Weeks (Voir à la troisième page.)

A LA DEUXIÈME PAGE: Le gouvernement envisage une série de mesures pour remédier au malaise rural.

EN PÉRIL (?)

MAG INTOSH ET HINKLER
qui ont dû atterrir hier matin
N'ONT PAS DONNÉ
DE LEURS NOUVELLES

On craint qu'ils soient descendus dans des régions désertes ou inhospitalières.

Londres, 17 nov. (d. Petit Parisien.) L'absence prolongée de nouvelles du capitaine Mac Intosh et de Hinkler, provoquant, dans les milieux aéronautiques, de vives inquiétudes. On fait remarquer, en effet, que, si le programme de route que s'étaient assignés les deux aviateurs s'était réalisé, ils seraient arrivés, aujourd'hui à leur point de destination, entre 8 et 9 heures du matin, c'est-à-dire entre 2 et 3 heures du matin, heure européenne.

Toutefois, dans les cercles officiels, on se défend de tout pessimisme, observant que l'avion, ne portant pas d'appareil de T. S. F., n'a pu communiquer avec les postes terrestres et, par conséquent, dans l'hypothèse vraisemblable d'un atterrissage forcé, en avisant les stations radiophoniques.

Dans cette éventualité, qui est évidemment la plus plausible, bien des sujets d'alarme assaillent cependant le public. On ignore pas, en effet, que, suivant l'itinéraire adopté par Mac Intosh, l'avion a dû survoler l'Afghanistan et le massif de l'Himalaya, et qu'une descente forcée, à supposer qu'elle se soit opérée sans accident, a pu placer les aviateurs au milieu de régions désertiques ou, ce qui serait pire encore, parmi les tribus hostiles.

Dans ces circonstances, on conçoit que le ministère de l'Air ait demandé à tous les aérodromes, comme à toutes les stations de T. S. F., d'échelonner sur la route des Indes, de doubler de vigilance et de transmettre d'urgence les messages qu'elles pourraient recueillir.

ON EST SANS NOUVELLES
D'UN AVION FINLANDAIS

Helsingfors, 17 novembre (d. Havas.) On est sans nouvelles d'un avion appartenant à une compagnie aérienne, qui avait quitté Reval hier à 14 h. 15 pour Helsingfors.

Il transportait quatre personnes, dont deux officiers finlandais. Toutes les recherches effectuées jusqu'ici sont restées infructueuses.

Mgr HAYASAKA

le premier évêque japonais

EST ARRIVÉ HIER A PARIS



Issu d'une famille convertie par des missionnaires français, Mgr Hayasaka, premier évêque japonais sacré à Rome le 30 octobre dernier, vient visiter la France. « Voyage de gratitude », dit-il. Il est arrivé à Paris hier par le Rome-Express. Le voilier à son arrivée à la gare, ayant à sa gauche Mme Kawai qui, avec son mari, chargé d'affaires au Japon, se trouvait parmi les personnalités venues attendre le prélat, et derrière lui, à sa droite, Mgr de Guébriand, directeur des missions étrangères.

Une cérémonie, en l'honneur de Mgr Hayasaka, aura lieu à Notre-Dame le 27 novembre.

Un jeune Parisien, René Savard,
est allé de Calais à Douvres
à bord d'un hydrocyclo

Il était exténué et s'est évanoui à l'arrivée. Londres, 17 novembre (d. Petit Parisien.) Un jeune Parisien, M. René Savard, aujourd'hui, traversé le détroit, de Calais à Douvres, sur un hydrocyclo, engin constitué par un cadre de bicyclette posé entre deux flotteurs et mû par une hélice.

Parti ce matin à 10 h. 47 de Calais, M. Savard a atteint Douvres à 17 heures. L'effort qu'il avait dû fournir durant la traversée avait été tel, qu'il s'était évanoui à Douvres, et qu'il s'est évanoui en descendant de son hydrocyclo.

LA RÉCOMPENSE LÉGALE POUR LES OBJETS TROUVÉS

La Chambre a voté sans débat la proposition de loi de M. Félix Gouin ayant pour objet d'instituer un droit de récompense au profit de toute personne ayant trouvé des bijoux, valeurs ou argent liquide perdus par leur propriétaire.

M. CHAVAGNES SE POURVOIT
EN CASSATION

Orléans, 17 novembre (d. Petit Par.) M. René Chavagnes, député de Loiret-Cher, a signé au greffe de la cour d'appel d'Orléans son pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour qui l'a condamné lundi dernier pour homicide par imprudence et délit de fuite à six mois de prison, 100 francs d'amende et 10.000 francs de dommages-intérêts envers la famille Hahusseu.

LES CAPTIFS
DES BANDITS MAROCAINS
SONT LIBÉRÉS

M. Louis Steeg et le général Freydenberg ont reçu les quatre Européens, et le commandant Trinquet les fillettes Arnaud qui n'avaient guère cessé de pleurer pendant leur captivité.



En haut: M. Louis Steeg (à gauche) et le commandant Trinquet (à droite). En bas: M. Louis Steeg (à gauche) et le commandant Trinquet (à droite).

Rabat, 17 nov. (d. P. Parisien.) C'est à Kasbah Tadla, au col des Ait Ouira, où avait eu lieu la première rencontre de nos officiers avec le caïd Ben Naceur, qu'est allée la remise par les guerriers de ce même caïd de M. Steeg, Maillet et von Steinheil.

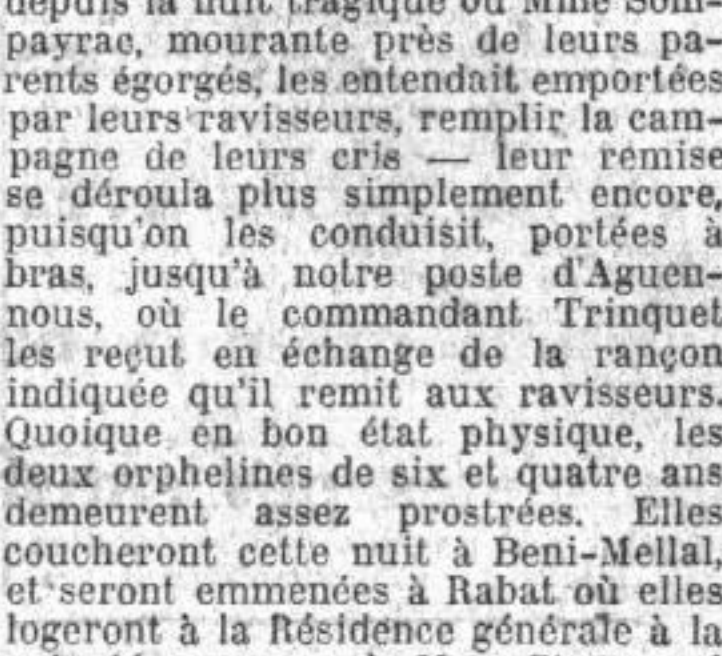
Après avoir eu lieu la remise par les guerriers de ce même caïd de M. Steeg, Maillet et von Steinheil, les quatre Européens, après un court repos à Kasba, furent dirigés vers Kasbah Tadla, où ils eurent la joie de retrouver M. Louis Steeg qui, venu au-devant d'eux, les attendait avec le général Freydenberg.

Toutefois, aux premières questions qu'on leur posa, ils confirmèrent que jamais ils n'avaient perdu confiance, n'ayant jamais été molestés. Hier soir, quand Ben Naceur, revenant de causer avec nous à Kasba, parvint à Ben-Cherrou et fit connaître aux prisonniers qu'un accord était intervenu, il les prit immédiatement sous sa protection et, les emmenant à la mecha de l'épicerie indigène qui les gardait, les fit conduire dans une maison à lui où ils dormirent leur dernière nuit de captivité.

Aussitôt revenus dans nos lignes, les quatre Européens, après un court repos à Kasba, furent dirigés vers Kasbah Tadla, où ils eurent la joie de retrouver M. Louis Steeg qui, venu au-devant d'eux, les attendait avec le général Freydenberg.

Quant aux fillettes Arnaud — qui, pour bien soignées qu'elles aient été par la femme chleuh à qui on les confia, n'ont guère cessé de pleurer depuis la nuit tragique où Mme Sompayrac, mourante près de leurs parents égarés, les entendait emportées par leurs ravisseurs, remplir la campagne de leurs cris — leur remise se déroula plus simplement encore, puisqu'on les conduisit, portées à bras, jusqu'à notre poste d'Aguenous, où le commandant Trinquet les reçut en échange de la rançon indiquée qu'il remit aux ravisseurs. Quoique en bon état physique, les deux orphelines de six et quatre ans demeurèrent assez prostrées. Elles couchèrent cette nuit à Beni-Mellal, et seront emmenées à Rabat où elles logeront à la Résidence générale à la volonté expresse de Mme Steeg, qui sous-aiterait, à force de soins et de galeries, leur adoucir l'horrible souvenir du drame qui dispersa leur famille et ruina leur foyer. Toutefois on n'espérait pas avant vendredi leur arrivée à Rabat des fillettes Arnaud qui, un peu déprimées, ne sauraient être mises en route en automobile aux heures froides de la matinée. Elles ne quitteront donc Beni-Mellal que vers midi. — Voss.

L'ÉPOUSE EXIGEANTE



— Une fois de plus, Mélanie est retournée en zone dissidente... — Oui, chez sa mère... et elle exige une robe en crêpe marocain comme rançon.

DIEUDONNÉ AU BRÉSIL

LIBRES ET BIEN ACCUEILLIS DE PRIME ABORD, MAIS EN PAYS PERDU ET LOIN DE TOUT CENTRE, LES ÉVADÉS CONNAÎTRONT ENCORE DES HEURES DIFFICILES

Voyage mouvementé de plusieurs jours, en canot, le long de la côte

— Le Brésil, oui! Mais avant tout l'endroit où nous sommes s'appelle pour nous: l'Inconnu! Dieudonné se ranime à ce moment du récit. Il veut me faire sentir que l'évasion d'un forçat consiste à passer d'un mauvais cercle dans un cercle redoutable. — Ah! ce n'est pas fini! dit-il. Nous ne savons qu'une chose, le nom du lieu où nous étions; cela oui! Pas un bagnard qui ne l'appelle: Demonty.

Pour mon compte je rêvais à Demonty depuis quinze années. Nous y sommes. Onze heures, du soir. Nuit d'encre, vingt maisons de bois dans la forêt. Silence tragique.

Tout à coup nous nous serrons les mains, les cinq! Jean-Marie, joignant les siennes, prononce: Demonty! Nous répétons: Demonty! La joie tourne en nous comme la tornade sur mer. Jusque-là nous devions nous cacher de tout: des chiens de chasseurs d'hommes, des gens. Là, nous n'avons plus à craindre, nous n'avons qu'à peiner. Vingt maisons! mais pour sept mille hommes, c'est la ville la plus grande du monde, c'est la liberté!

Nous restons bien trois heures, la sur place, sans bouger, parlant bas, morts de froid, mais si heureux!

Il ne faut pas croire, ajoutait-il, que le bonheur ne soit fait que pour les heureux!

Enfin, nous nous mettons en marche. Il est deux heures du matin, exactement, la pendule de l'église vient de sonner. Si par hasard l'église était ouverte, on irait dormir dedans. Nous avançons sur le village. L'église est fermée. A côté, un hangar délabré avec une lanterne au fond. Entrons.

C'est une étable. Des vaches couchées lèvent la tête. Quel accueil! Elles ont! Un gros chien nous regarde, vient nous flairer et se frotte à nous. Il n'aboie pas! Il remue même sa queue! Depuis que nous sommes quittés la vie pour le bagne on n'a jamais eu réception pareille.

Chacun s'étend contre une vache pour avoir chaud. La mienne était rousse et bien bonne.

A l'aube, un bruit. On se réveille. Un homme fort, gros, nous regarde. Il a deviné qui nous sommes.

Oh! le bon plat!

Il hoche la tête devant notre misère, et s'en va.

On ne bouge pas.

L'homme revient, portant une énorme marmite de riz et de giraumonts. Cola fume.

Nous croyons que c'est saint Vincent de Paul.

Vous pensez si on a trouvé ça bon!

On sort sur la petite place. Les femmes, les jeunes filles, les hommes, les enfants nous entourent. Nos mines, nos loques ne leur font pas peur. Les femmes nous montrent du doigt la direction de la Guyane. Nous faisons oui de la tête. Alors elles se signent en levant les yeux au ciel. Là, je dois dire que Dieudonné

ferma ses paupières et s'endormit. Il était toujours dans ma chambre, assis dans un fauteuil d'osier. Je supposai d'abord qu'il se recueillait, mais quand je lui dis: « Eh bien! Après! » il ne broncha pas. Je sortis et revins deux heures plus tard. Il n'avait pas bougé. Je repris ma place devant la table. Il se réveilla:

— Savez-vous, me dit-il, sans s'être aperçu du hiatus, que toutes les femmes, là-bas, sont magnifiquement blondes? Et coiffées! coiffées à la garçonne, rouge aux lèvres et fumant la cigarette! On grelottait de fièvre, hein! Elles nous apportèrent de la quinidine. Elles nous tâterent le pouls, le front, tout naturellement. Et nous



Cap d'Orange, Cassipore, Calsoene, Amapa, BRESIL, ATLANTIQUE, Vigia, Belem.

étions saufs. Elles nous donnèrent des bols de lait chaud! On croyait être au paradis! Alors les donnes...

— Ah! ceux-là!

— Comment, ceux-là? Les braves gens! Ils connaissent d'avance notre histoire. Ils en ont vu arriver de semblables à nous, de l'autre côté de l'Oyapok! Ils savent bien que nous n'avons rien à déclarer. Ils nous disent que les mines d'or de Carcoene ont repris l'exploitation, que l'on peut aller là, qu'on nous embauchera.

On remercie tout le monde. Jean-Marie entre dans l'église pour faire une prière. Louis Née et le Calabrais disent qu'ils vont partir de leur côté. Adieu!

Nous restons, Jean-Marie, moi et l'autre.

— Pourquoi l'appellez-vous l'autre?

— On n'a jamais bien su son nom, c'était un pauvre petit, bête et malheureux. On l'appellait l'autre parce que lui disait toujours et à propos de tout: c'est la faute de l'autre. L'autre, c'est celui qu'il avait manqué de tuer, je crois, après une orgie de cidre dans une ferme du côté de Lisiens.

Tous trois on se mit à compter notre argent. Moi: trois cent cinquante francs guayanaïens et vingt grammes d'or. Jean-Marie: cent cinquante francs et quinze grammes d'or. L'autre: sept ranc dix. « On l'emmena jusqu'aux mines », lui dit-on.

— Merci, Jean-Marie, merci, Dieudonné, fait-il en s'inclinant devant nous comme si nous étions des évêques. Enfin!

(La suite à la deuxième page.)

POUR ET CONTRE

En attendant le train, ou tout au moins le tacot à fumée, dans la petite gare de banlieue, je regarde les jolies affiches qui invitent aux voyages...

Une, surtout, me frappe: « Un matin à Saint-Thégonnec... Une belle vieille église, une place calme et silencieuse. C'est l'autre matin, à Saint-Thégonnec, que Marie-Jeanne Poulliguen a tranquillement égorgé les quatre enfants de son patron... Après quoi, elle est allée à confesse... »

Des médecins déclarent que Marie-Jeanne Poulliguen n'est pas folle...

Quoi? Ce monstre à jupons aurait encore quelque raison? Ce ne serait pas une démente, hors de l'humanité, qui aurait commis cet effroyable crime, qui est au delà de l'horreur et du châtiment? Ce serait une femme, je répète, une femme, qui aurait tranquillement, volontairement, avec lucidité, planté le couteau de cuisine dans la gorge tendre des pauvres petits?...

Sûrement, les médecins s'égarent. Ce n'est pas possible... Nous ne pouvons pas croire qu'il soit possible que la teuse ait un cerveau fait comme celui des femmes... Nous ne voulons pas le croire...

Nous voulons croire que la férocité, que la bestialité, et la sauvagerie des humains « raisonnables » ont tout de même une limite... Nous voulons espérer que Marie-Jeanne Poulliguen n'est pas, n'est plus, un être humain...

On la jugerait un jour?... Non! Toutes nos lois, toutes nos peines, et le couperet oblique de l'échafaud ne seraient que dérisoire à côté de l'impossible et terrifiant forfait du monstre...

Il faut cacher « ça ». On ne juge pas la lèpre... Avec horreur, avec tristesse et honte — écartons-nous de la bête hideuse... Qu'il n'en soit plus question, parmi les hommes...

Maurice PRAX.

L'EMPOISONNEUSE DE SAINT-PAPOUL
DEVANT LE JURY DE LAUDE

(A la troisième page, le compte rendu de l'audience.)



Eugénie Motte et son mari

AUTOMOBILISTES, SURVEILLEZ L'ECLAIRAGE
DE VOS VOITURES

En vertu des instructions récemment de M. Chlappe, la police a procédé hier soir à une battue générale pour la répression des infractions constatées dans l'éclairage des véhicules: 375 contraventions ont été dressées.

D'autres députés de la même nuance, et en particulier M. André Hesse, invoquent alors à l'appui de cette argumentation l'ordre du jour voté par le congrès de la salle Wagram, et pourtant rédigé par M. Monigny qui fait partie de la minorité

Les députés radicaux-socialistes
discutent sur leur attitude
à l'égard du cabinet Poincaré

M. Daladier annonce qu'il combattra les crédits pour les appels des réserves et les repoussera, même si la question de confiance est posée.

Une large discussion s'est ouverte, hier après-midi, entre les membres du groupe radical-socialiste, réunis à la Chambre, sous la présidence de M. Cazals, et venus très nombreux à cette séance, à propos de la discipline et de l'unité de vote au sein du groupe.

Le but poursuivi par les députés radicaux était d'arriver à fixer, d'une façon formelle et définitive, les conditions dans lesquelles devait s'exercer l'action du groupe au cours du débat budgétaire ou à l'occasion de certaines questions financières et sociales.

Cette n'était pas la première fois, d'ailleurs, qu'ils se préoccupaient d'essayer de mettre fin aux divergences de vues et de votes qui se sont manifestées dans leur groupe depuis l'avènement du cabinet d'union nationale, mais jamais encore le débat n'avait eu autant d'ampleur et jamais l'examen de cette délicate question n'avait été aussi approfondi.

La plupart des députés les plus écoutés du groupe intervinrent dans la discussion et opposèrent les uns aux autres les diverses tendances en présence, qui sont concrétisées par la dispersion des voix des députés radicaux dans la plupart des scrutins où la question de confiance est posée par le gouvernement.

Enfin, comment, le député n'a pu être épuisé, et il a décidé qu'il se poursuivrait ce matin au cours d'une nouvelle réunion tenue par le groupe. Il semble cependant que la majorité était favorable à une solution provisoire qui consisterait à faire confiance à M. Malvy, au cours du débat budgétaire, pour tout ce qui concerne les problèmes fiscaux et financiers n'engageant pas le programme et la discipline du parti. Sur tous ces points, et notamment au sujet des amendements sur lesquels la Chambre aura à se prononcer, les membres du groupe devront conformer leur attitude sur celle de M. Malvy. Mais chaque fois que la question ne sera plus purement technique, et engagera la politique du parti, M. Malvy en référera au groupe qui en délibérera et fixera la conduite que devront suivre ses membres.

Une proposition dans ce sens va être établie, et elle sera soumise ce matin à l'approbation du groupe. Il semble d'ailleurs que les députés puissent rallier l'unanimité, et nombreux étaient, hier soir, au Palais-Bourbon, les députés radicaux socialistes qui déclaraient que rien ne serait changé finalement à l'état de choses actuel, et qui doutaient que le groupe, par suite de sa composition et de l'attitude jusqu'ici observée par ses membres, pût réaliser la même unité et discipline de vote que le parti socialiste.

M. Malvy déplore
la « singulière attitude... »

Cette importante discussion avait été déclenchée par M. Malvy qui avait pris la parole pour exposer, en la déplorant, « la singulière attitude » prise par une fraction du groupe lors de la discussion par la Chambre, il y a trois jours, de l'amendement de M. Masson, député socialiste du Finistère, réclamant l'augmentation du taux des retraites ouvrières et paysannes.

M. Malvy rappela que les députés auxquels il faisait allusion avaient voté pour l'adoption de l'amendement en question, mélangés leurs voix à celles des socialistes et des communistes, alors que la question de confiance était posée et qu'au nom de la commission des finances il avait demandé lui-même le rejet de l'amendement. Et le député du Lot insista sur les inconvénients résultant de ces divergences de votes, et déclara que les membres d'un grand parti de gouvernement se devaient de ne rien voter qui pût compromettre l'équilibre budgétaire. Il indiqua que tel était son cas et que le militant radical socialiste devait souvent s'efforcer en lui devant le président de la commission des finances lors qu'il s'opposait au vote d'amendements qu'il approuvait l'esprit et la portée, mais dont l'adoption serait de nature à anéantir du même coup l'ensemble du projet et, par conséquent, toutes les parties de ce tout.

Cette façon de voir fut approuvée et appuyée par les orateurs du centre et de la droite du groupe, qui firent remarquer que la fraction en question jouait un rôle d'autant plus dangereux pour la majorité des élus du parti que seuls les députés votant ainsi des amendements démagogiques pouvaient passer aux yeux des électeurs comme soutenant complètement les intérêts de ces derniers.

— Leur position est d'autant plus avantageuse, déclara l'un d'eux, qu'ils sont à la remorque des socialistes S.F.I.O., et ne sont, en somme, pas plus désireux que ces derniers de renverser le ministère.

Mais comme ils savent que grâce à nos voix, le cabinet Poincaré aura la majorité, ils n'éprouvent aucun scrupule et aucune gêne à déposer ou à voter des amendements de sucrerie électorale, dont ils se servent lors de la consultation du pays pour augmenter les chances de succès de leur candidature.

L'ÉLISION DE DIEUDONNÉ

(Suite de la première page)

du canot, deux cents francs pour nous descendre plus bas.

Rançonné jusqu'au bout

Il veut aussi quinze grammes d'or. Tout ce qu'on a, quoi! Mais il ne va pas qu'à Vigia, sur l'Amazone. De là nous pourrions gagner Belem.

Belem! Deux cent cinquante mille habitants, le grand phare de tous les bagnards!

J'accepte. Il dit: «Manhana» demain! D'amanha à l'arde (de demain à ce soir). Cela dura six jours!

Six jours et onze baraquas de pêcheurs.

Mais j'ai vu des sirènes... Pas celles de la légende. Bien mieux. Non en écaille de poisson, en chair et en os.

C'était le quatrième jour. On m'avait signalé un campo, dans l'intérieur, où nous pourrions trouver de la farine, et la gagner en faisant l'âne qui tourne la meule. J'étais le mieux portant des trois. J'y partis. Je savais qu'il fallait traverser la savane de l'eau jusqu'au ventre. J'entrai dedans.

J'allais ainsi depuis trois heures, quand je vis venir à moi, de l'eau jusqu'au ventre aussi, des sirènes! Elles avançaient avec tant d'assurance, d'aisance, de naturel, de grâce, que je m'arrêtai. Elles riaient de mon ébahissement.

Elles avaient les cheveux coupés, de la poudre aux joues, du noir aux yeux. Des corsages de satin, des colliers d'or ou d'argent. Elles étaient jolies, très jolies. On ne voyait que le buste, tout le reste était dans l'eau, tout. Elles ne se baignaient pas, elles allaient à leurs affaires. J'en restai comme ça!

Bon dia! J'y dis-je. Elles parlaient et me renvoyèrent: «Bon dia».

Elles avançaient ainsi cinq ou six. Et voilà que je crois en reconnaître une.

Il est permis, après tout cela, d'avoir quelques visions, lui dis-je.

C'était une vision, en effet. La jeune fille était si belle qu'elle me rappela subitement, à travers trente années, la Vierge Marie de la chapelle Saint-Stanislas, de l'orphelinat de Nancy, où je fus élevé, et devant qui, sous Thérèse, nous accompagnant à l'harmonium, nous faisions chanter:

Ave, maris stella!

Dieudonné redescendit sur terre. Ce fut pour dire:

On en voit des choses en évasion!

(A suivre.) Albert LONDRES.

L'AMÉNAGEMENT DES MINES DE POTASSE D'ALSACE

Le Sénat a repris hier la discussion sur l'organisation future des mines de potasse d'Alsace.

On en était resté mardi dernier à l'article 3 qui a trait au fonctionnement de la commission d'administration. Les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ne devaient avoir qu'un seul représentant pour eux trois à ce conseil. M. Hirschauer, sénateur de la Moselle, demande que chacun de ces départements soit représenté par un administrateur.

M. André Tardieu qui va à la tribune expose le point de vue du gouvernement. Il déclare tout d'abord qu'il accorde au désir de M. Hirschauer, mais qu'il demandera au Sénat de voter le texte du gouvernement de préférence à celui de la commission.

Il expose que la prospérité actuelle des mines de potasse, doit être maintenue dans l'intérêt à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle ne le sera que si la condition qu'il propose, la concurrence excessive faite par les exploitations futures aux exploitations actuelles.

Or le système du gouvernement offre le gros avantage — tout en ménageant les intérêts des producteurs — de ne pas élargir les mines futures. Si les ventes atteignent, d'ici quelques années, 600.000 tonnes, les mines existantes, avec ce système, écoulent 74 0/0 de leur production, les mines nouvelles 62 0/0.

On décide ensuite, après des interventions de MM. Tissier, Ecard, Japy et Gérard, que le nombre des administrateurs sera de vingt.

Les articles qui suivent et traitent du rôle des administrateurs et de la gestion des fonds, sont adoptés sans qu'il soit rien changé au texte du projet. Quant à la répartition des produits nets de l'exploitation, elle est, d'après le texte de la commission, de 80 0/0 à l'Etat, 10 0/0 au Trésor, 10 0/0 et par tiers aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, 6 50 0/0 aux porteurs de parts minières.

Mais une longue discussion s'engagea sur l'abandon des amendements, et si confus que l'on ne peut se mettre d'accord. Le Sénat se résoud alors à renvoyer à la commission, pour un nouvel examen, cet article qui traitait de la répartition des produits de l'exploitation.

La discussion continuera mardi prochain, à 15 heures.

MORT DE M. JOSEPH LIEUX

L'une des plus curieuses figures du turf disparait. M. Joseph Lieux, qui, depuis la reprise des courses en 1919, on n'apercevait que rarement la populaire silhouette du «père Lieux» sur nos hippodromes, a été, légèrement voûté, la figure lueuse sous ses cheveux blancs, le vieil homme de cheval n'aurait guère plus de soixante-dix ans: il en avait quatre-vingt-trois.

Homme de cheval, Joseph Lieux était dans la totale acceptation du terme. Né à Saint-Gaudens, en plein pays d'élevage, il avait fait sa fortune en vendant des chevaux en Argentine. Des son retour en France, il fit courir. Son coup d'œil infatigable lui faisait découvrir au milieu d'un lot de «prix à réclamer» le cheval susceptible d'être amélioré jusqu'à figurer parfois à l'arrivée des grandes épreuves. Les réclamations du père Lieux furent célèbres. Les meilleurs champions de la casaque marron furent tous trouvés par le grand prix de Deauville, et Moutin la Marche, l'infatigable, qui courut sur tous les hippodromes de France et de Navarre pendant six ans.

Chez moi, 136 bis, rue Victor-Massé, dit Anita, décroché.

Il y eut un silence. La voiture roulait sous le couvert des arbres. Une lueur bleuâtre décelait à ciel la naissance de l'aube.

Monsieur Silbersheim, reprit la jeune fille d'une voix tremblante, il faut me croire. Je vous jure, sur la mémoire sacrée de mon père, que je vous ai dit la vérité, toute la vérité. Je le jure sur le Christ.

Silbersheim eut un petit rire.

Un serment sur le Christ n'a pour moi aucune valeur, dit-il, puisque je suis israélite. Et comme j'ignore le nom de votre père, je ne puis ajouter foi à votre serment.

— Mon père se nommait Mario Arnaldi... Il est tombé à la tête de sa division, à la Croix-des-Dames... dit Anita en posant la main sur le bras du banquier qui sentit tressaillir.

— Vous n'avez donc pas fait de vœux pour moi, dit-il, répéta désespérément Anita... Ecoutez-moi... Je... J'ai aimé Christian... Il m'a prêté ma sœur Antonia, plus riche que moi, plus sage, plus innocente. Je devais partager leur existence. Je suis Cora, monsieur Silbersheim. Comme telle, je suis violente, jalouse... Je n'ai pu supporter la pensée de cette union qui, pour moi, représentait la plus amère des déceptions. Je me suis enfuie... Je vous jure que l'homme que j'ai vu n'a rien, absolument rien, de Christian...

Elle se tut brusquement. Elle pensait, malgré elle, non pas aux yeux de MOI, mais à leur regard. Et elle frémit, bouleversée par une doute terrible.

— Venez chez moi, ajouta-t-elle. Je vous montrerai les documents que je possède et qui établissent mon entière bonne foi, ma sincérité absolue.

— Oui! Allons! dit le banquier.

Il saisit le cornet acoustique... Tous deux, à la même minute, s'aperçurent que le moteur tournait encore, la voiture ne roulait plus. Le chauffeur avait dû machinalement serrer les freins et somnolait à son volant, le front appuyé sur ses poings.

(A suivre.) Gaston-Ch. RICHARD.

LE DÉBAT LA CHAMBRE SUR LE BUDGET DE LA MARINE

La discussion générale ouverte sur le budget de la Marine a rempli hier une partie de la séance du matin et la séance de l'après-midi. Président de la commission de la marine militaire, M. Georges Le Bail, dans une intervention très applaudie, a présenté un rapide aperçu de l'état de notre flotte; ses conclusions sont tout optimistes.

Tant au point de vue du matériel que du personnel, le budget de la marine peut soutenir avantageusement la comparaison avec celles des autres nations maritimes, même l'Angleterre. (Applaudissements.)

Après quelques observations techniques sur les constructions navales, M. Le Bail a ajouté:

Notre politique navale ne poursuit que des vues défensives, c'est-à-dire qu'elle est une politique d'équilibre des forces dans la Méditerranée. C'est ainsi que nous avons renoncé à la construction de cuirassés que l'accord de Washington nous permettait de construire. Nos agissements ne peuvent donc porter ombrage à personne. Nos bateaux symbolisent la paix, mais une paix virile s'appuyant sur la défense nationale. (Vifs applaudissements.)

Notre effort naval paraît à M. Robaglia tout juste limité aux exigences de la sécurité; le député de la Seine voudrait que la discussion du programme naval s'engageât sans tarder. Cette discussion viendra après le budget, a dit le président de la commission. M. Sévère a exprimé le vœu qu'un encouragement par de multiples avantages le recrutement et le maintien des cadres. MM. Brémont et Auguste Reynaud, tous deux députés du Var, ont évoqué les incidents de Toulon et réclamé une enquête. M. Barthe a formé le souhait que par des expériences décisives la République soit à même de tirer du carburant Makholine. M. Marty s'est élevé contre toutes les dépenses de la marine.

La Chambre régularise des crédits du budget de 1927

DES BONIFICATIONS D'ANCIENNETÉ SONT ACCORDÉES AUX FONCTIONNAIRES ANCIENS COMBATTANTS

Le budget de 1927 a été voté à la fin de l'année dernière. En cours d'exécution, des ouvertures et des annulations de crédits ont été reconnues nécessaires; elles font l'objet d'un projet que la Chambre a voté hier.

Parmi les crédits que la commission des finances avait joints et que la Chambre a rétablis dans le projet figurent ceux qui concernent le régime spécial des retraites exceptionnelles des fonctionnaires et les bonifications d'ancienneté aux fonctionnaires anciens combattants.

M. Poincaré a insisté pour le vote de ces crédits, rappelant qu'à Versailles il avait promis aux anciens combattants de les accorder.

M. Schumann a obtenu le remboursement des amendes infligées aux Alsaciens et Lorrains par les Allemands durant la guerre. M. Albert Sarraut a précisé que le secours d'un million pour aide aux victimes des inondations ne s'applique qu'aux personnes qui ont subi des dommages aux biens fera l'objet d'une demande de crédit s'élevant à 25 millions.

Les socialistes et les traités conclus en vertu du pacte de la S. D. N.

Dans sa réunion hebdomadaire, le groupe socialiste parlementaire S. F. I. O. a entendu M. Paul-Boncour, qui a fait une communication sur les derniers travaux de la Société des Nations.

Puis, à l'ordre du jour, M. Paul-Boncour a fait une communication sur les derniers travaux de la Société des Nations.

Le débat prit ensuite un caractère plus général: certains reprochèrent à M. Poincaré d'être intransigent et de ne pas vouloir, par des concessions utiles, favoriser la tâche des députés radicaux qui le soutiennent.

A ce propos, M. Daladier, interpellé par un groupe des assistants qui lui demandèrent de prendre une position plus nette à l'égard du gouvernement et de faire connaître ses intentions et ses directives, intervint à nouveau pour déclarer que, malgré le désir de la majorité du groupe de continuer la politique de soutien à l'égard du président du Conseil, il fallait bien prévoir une crise ministérielle, lointaine sans doute, mais possible. Il en conclut qu'il fallait préparer, en conséquence, dès à présent, un plan détaillé de la politique que devrait suivre le parti lorsqu'il serait appelé à reprendre le pouvoir.

Un ordre du jour de M. Delbos

Avant d'engager cette discussion, le groupe avait, au début de sa réunion, adopté à l'unanimité, sur la proposition de M. Yvon Delbos, l'ordre du jour suivant:

Le groupe radical et radical socialiste de la Chambre prend acte du récent manifeste de la Confédération générale du travail; se félicite que ce programme de rénovation nationale et d'adaptation des institutions démocratiques aux conditions de la vie moderne, se rencontre dans ses grandes lignes avec celui du parti radical et radical socialiste et, dans ses derniers congrès, s'engage à faire ses efforts pour assurer la collaboration économique et politique de la nation souveraine, de toutes les forces économiques du pays.

Il demande en particulier le vote d'un statut organique du conseil économique, ou une large place doit être assurée au monde agricole, qui n'a pas joué jusqu'ici le rôle essentiel qui lui incombe dans l'activité générale de la nation.

Radiation d'un mandataire aux Halles

Le ministre de l'Intérieur a pris un arrêté radiant M. Cohen, mandataire associé à la vente des gros des viandes, de la liste des mandataires aux Halles centrales de Paris. Cette décision a été motivée par les faits qu'il avait apportés au congrès au règlement des factures de ses fournisseurs.

Quelques instants plus tard, David Silbersheim, après une brève conversation avec le ministre, a demandé à gagner le parc des voitures, demandant son auto... y montait, des son arrivée, en compagnie de la jeune femme.

— Promenez-vous dans le Bois, au bord de la Seine, où vous trouverez dit le chauffeur qui fit oui de la tête et remit son moteur en marche.

— Et maintenant, causons! dit le baron en se tournant vers Anita...

La grille de Satan

La voiture roulait avec lenteur sous le couvert des arbres. Et, peu à peu, le bruit joyeux de la fête s'éteignait.

— Pour que vous compreniez mieux, dit-il, monsieur Silbersheim, dit enfin Anita, il me faut, tout d'abord, vous dire que je suis et pourquoi j'ai agi comme je l'ai fait. Mais je dois vous demander auparavant de me pardonner de vous avoir confié à votre honneur... si singulière, si incroyablement même que vous paraissent l'histoire que je vous ai contée.

La voiture, plus vite, filait bon train, par les allées désertes.

— Je vous écoute, madame, dit Silbersheim. Et vous, monsieur, vous parlez d'honneur de me taire et d'oublier ce que vous voudriez bien me dire.

— Ecoutez-moi donc, monsieur... Je ne me nomme pas Marcelle Lambert. Ce nom et ce prénom sont ceux d'une malheureuse jeune fille à laquelle je me suis intéressée et que j'ai, à l'heure actuelle, dans une maison de santé. Cette femme... je ne l'ai su que plus tard... a été impliquée dans une mystérieuse affaire criminelle... dont le remords fait tant et tel point qu'elle est devenue à peu près folle... Pour des

raisons toutes personnelles, j'avais dû quitter ma famille, me réfugier chez des étrangers. J'étais en butte à des recherches passionnées. Je faillis devenir la victime d'un homme que je hais et qui osait me poursuivre de son amour. Or, monsieur, cette femme, cette Marcelle Lambert, que j'ai rencontrée dans une petite pension de Montmartre, est mon portrait vivant... La nature s'est complue à nous modeler l'une à l'image de l'autre, et la ressemblance est telle, entre elle et moi, entre la nocence montmartroise... celle que je suis, que tout l'entourage de Marcelle Lambert se sent trompé. Et que j'ai abusé sa mère elle-même...

— Incroyable en effet! dit Silbersheim. Mais pourquoi avez-vous pris cette personnalité peu engageante et si méliée pour moi mon beau-frère, répondit-il nettement Anita.

— Je vous demande pardon! mademoiselle, dit Silbersheim. C'est une dure embarras le jetai presque sur Anita.

— Mais qu'a donc Yvon? fit-il... Lui qui conduit si correctement à l'ordinaire... Continuez... je vous prie... mademoiselle.

Anita poursuivit, dans l'ombre:

— Donc, j'étais dans la personnalité, dans la vie, dans la peau de Marcelle Lambert, si j'ose employer cette expression. Je ne pensais pas que cette femme malheureuse et si jeune, si intéressante et que j'ai, à l'heure actuelle, dans une maison de santé. Cette femme... je ne l'ai su que plus tard... a été impliquée dans une mystérieuse affaire criminelle... dont le remords fait tant et tel point qu'elle est devenue à peu près folle... Pour des

POUR REMEDIER AU MALAISE RURAL LE GOUVERNEMENT ENVISAGE UNE SERIE DE MESURES

Notamment le relèvement des droits de douane sur les blés exotiques et le bétail

L'accord commercial franco-allemand a entraîné des relèvements des droits de douane portant presque exclusivement sur les produits de l'industrie française. En raison de l'importance des modifications ainsi apportées au régime douanier, l'agriculture s'est trouvée placée dans une situation défavorable par rapport à celle faite à l'industrie et cela au moment où la mévente des produits agricoles et la baisse des prix préoccupent si vivement les populations rurales.

Le gouvernement et le Parlement se sont déjà préoccupés de cette situation. Le président du Conseil, répondant à une question de M. Lamoignon, avait déjà déclaré à la Chambre, à la séance de mardi dernier, que le gouvernement allait prendre d'urgence les mesures et les initiatives nécessaires.

C'est ainsi que, hier matin, M. Poincaré eut un long entretien avec M. Queuille, au cours duquel ils examinèrent tous deux l'éventualité immédiate de la promulgation de certaines dispositions législatives dont l'application aurait pour effet de pallier efficacement et rapidement au malaise que subissent actuellement les milieux agricoles.

Le relèvement des droits de douane sur les blés exotiques et le bétail

Cédant à ces considérations, M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a décidé de porter à 35 francs les droits d'entrée sur les blés exotiques. Cette décision a été prise en vue d'arrêter les importations des blés étrangers, afin d'assurer à la récolte indigène une rémunération et un écoulement suffisants.

Le droit de douane de 25 francs, actuellement en vigueur, n'était pas assez élevé pour permettre au marché français de soutenir la concurrence étrangère.

Il convient de rappeler que la récolte s'étant effectuée dans les conditions atmosphériques les plus défavorables, nos agriculteurs furent dans l'obligation de vendre leurs blés, qui, mouillés, ne présentaient aucune garantie de conservation.

Ainsi donc, les cultivateurs, eux-mêmes, bien involontairement, contribuent à l'instabilité du marché.

D'autre part, au cours de ces premiers mois, le rendement défectueux des blés indigènes employés a nécessité l'incorporation des blés exotiques qui présentaient des qualités boulangères et mûnières plus riches. Ce fut là encore une circonstance qui favorisa l'importation des blés étrangers, et contribua ainsi au fléchissement des cours des blés français.

Ainsi donc, l'importation abondante des blés exotiques risquerait de compromettre les légitimes intérêts de nos populations rurales. C'est pourquoi le gouvernement a pris la décision de relever le droit d'entrée des blés étrangers.

En outre, les décrets soumis à la signature du Président de la République par M. Queuille élèvent également les droits d'entrée sur le bétail. Enfin, pour compléter ces mesures de protection, le gouvernement a également décidé une majoration des droits de douane sur certains produits agricoles tels le seigle et ses dérivés.

Le conseil national économique institué par décret recevra la consécration légale

Le conseil national économique aura bientôt trois ans d'existence. Ce grand organisme consultatif de voyageurs et de services, il a été institué par décret. M. Poincaré veut lui donner un statut définitif avec consécration légale.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avait fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avaient fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avaient fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avaient fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avaient fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avaient fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avaient fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de la Chambre. Ce dispositif innove en rien d'essentiel sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil, tel que le décret constitutif les avaient fixés.

On s'est simplement inspiré d'une expérience de voyageurs de commerce, d'expériences étrangères pour procéder à des mises au point et à des adaptations de détail.

Une délégation de voyageurs de commerce est reçue par M. Tardieu

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a reçu une délégation de l'Union des voyageurs de commerce, composée de MM. C. Chérel, P. Daley, L. Ribot, H. Weill et Ph. Rondelet.

Cette délégation, présentée par M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, et M. André Payer, député de la Seine, s'est entretenue de l'état de la revendication délaissée, tendant à l'obtention du demi-tarif pour transport des bagages-échantillons des voyageurs de commerce.

Les délégués ont pu exprimer leur précision que les pourparlers qui ont eu lieu entre les services du ministère et les directeurs des grands réseaux, étaient tout à fait satisfaisants.

Le conseil des ministres a approuvé le projet déposé hier sur le bureau de

CAMEO

LA CIGALE-CINEMA
Aujourd'hui vendredi : PREMIERE
EN EXCLUSIVITE à MONTMARTRE
EMIL JANNINGS
présente
par **PAX-FILM**
A QUI ?
LA FAUTE...
et LA DUCHESSE DES FOLIES-BERGÈRE
ATTRICTIONS
RASTEL et Régine PROVENCE
Tous les jours matinée à 2 h, 30

PARIS-NEGOCE

LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE VENTE A CREDIT

9. Rue Martel. PARIS 10^e

GRANDE VENTE RECLAME

LITS EXCLUSIFS COMPLETS

Composition de nos Lits Exclusifs

Lit fer laqué noir, garnitures cuir, oreiller, sommier, matelas, draps, couvertures, trousseau, traversin et 2 oreillers plume.

FABRICATION GARANTIE

Le n° 451 possède un panneau tête laqué façon noyer avec motifs décorés.

MOIS DE CREDIT

12, 15, 20, 24, 30, 36, 42, 48, 54, 60, 66, 72, 78, 84, 90, 96, 102, 108, 114, 120, 126, 132, 138, 144, 150, 156, 162, 168, 174, 180, 186, 192, 198, 204, 210, 216, 222, 228, 234, 240, 246, 252, 258, 264, 270, 276, 282, 288, 294, 300, 306, 312, 318, 324, 330, 336, 342, 348, 354, 360, 366, 372, 378, 384, 390, 396, 402, 408, 414, 420, 426, 432, 438, 444, 450, 456, 462, 468, 474, 480, 486, 492, 498, 504, 510, 516, 522, 528, 534, 540, 546, 552, 558, 564, 570, 576, 582, 588, 594, 600, 606, 612, 618, 624, 630, 636, 642, 648, 654, 660, 666, 672, 678, 684, 690, 696, 702, 708, 714, 720, 726, 732, 738, 744, 750, 756, 762, 768, 774, 780, 786, 792, 798, 804, 810, 816, 822, 828, 834, 840, 846, 852, 858, 864, 870, 876, 882, 888, 894, 900, 906, 912, 918, 924, 930, 936, 942, 948, 954, 960, 966, 972, 978, 984, 990, 996, 1002, 1008, 1014, 1020, 1026, 1032, 1038, 1044, 1050, 1056, 1062, 1068, 1074, 1080, 1086, 1092, 1098, 1104, 1110, 1116, 1122, 1128, 1134, 1140, 1146, 1152, 1158, 1164, 1170, 1176, 1182, 1188, 1194, 1200, 1206, 1212, 1218, 1224, 1230, 1236, 1242, 1248, 1254, 1260, 1266, 1272, 1278, 1284, 1290, 1296, 1302, 1308, 1314, 1320, 1326, 1332, 1338, 1344, 1350, 1356, 1362, 1368, 1374, 1380, 1386, 1392, 1398, 1404, 1410, 1416, 1422, 1428, 1434, 1440, 1446, 1452, 1458, 1464, 1470, 1476, 1482, 1488, 1494, 1500, 1506, 1512, 1518, 1524, 1530, 1536, 1542, 1548, 1554, 1560, 1566, 1572, 1578, 1584, 1590, 1596, 1602, 1608, 1614, 1620, 1626, 1632, 1638, 1644, 1650, 1656, 1662, 1668, 1674, 1680, 1686, 1692, 1698, 1704, 1710, 1716, 1722, 1728, 1734, 1740, 1746, 1752, 1758, 1764, 1770, 1776, 1782, 1788, 1794, 1800, 1806, 1812, 1818, 1824, 1830, 1836, 1842, 1848, 1854, 1860, 1866, 1872, 1878, 1884, 1890, 1896, 1902, 1908, 1914, 1920, 1926, 1932, 1938, 1944, 1950, 1956, 1962, 1968, 1974, 1980, 1986, 1992, 1998, 2004, 2010, 2016, 2022, 2028, 2034, 2040, 2046, 2052, 2058, 2064, 2070, 2076, 2082, 2088, 2094, 2100, 2106, 2112, 2118, 2124, 2130, 2136, 2142, 2148, 2154, 2160, 2166, 2172, 2178, 2184, 2190, 2196, 2202, 2208, 2214, 2220, 2226, 2232, 2238, 2244, 2250, 2256, 2262, 2268, 2274, 2280, 2286, 2292, 2298, 2304, 2310, 2316, 2322, 2328, 2334, 2340, 2346, 2352, 2358, 2364, 2370, 2376, 2382, 2388, 2394, 2400, 2406, 2412, 2418, 2424, 2430, 2436, 2442, 2448, 2454, 2460, 2466, 2472, 2478, 2484, 2490, 2496, 2502, 2508, 2514, 2520, 2526, 2532, 2538, 2544, 2550, 2556, 2562, 2568, 2574, 2580, 2586, 2592, 2598, 2604, 2610, 2616, 2622, 2628, 2634, 2640, 2646, 2652, 2658, 2664, 2670, 2676, 2682, 2688, 2694, 2700, 2706, 2712, 2718, 2724, 2730, 2736, 2742, 2748, 2754, 2760, 2766, 2772, 2778, 2784, 2790, 2796, 2802, 2808, 2814, 2820, 2826, 2832, 2838, 2844, 2850, 2856, 2862, 2868, 2874, 2880, 2886, 2892, 2898, 2904, 2910, 2916, 2922, 2928, 2934, 2940, 2946, 2952, 2958, 2964, 2970, 2976, 2982, 2988, 2994, 3000, 3006, 3012, 3018, 3024, 3030, 3036, 3042, 3048, 3054, 3060, 3066, 3072, 3078, 3084, 3090, 3096, 3102, 3108, 3114, 3120, 3126, 3132, 3138, 3144, 3150, 3156, 3162, 3168, 3174, 3180, 3186, 3192, 3198, 3204, 3210, 3216, 3222, 3228, 3234, 3240, 3246, 3252, 3258, 3264, 3270, 3276, 3282, 3288, 3294, 3300, 3306, 3312, 3318, 3324, 3330, 3336, 3342, 3348, 3354, 3360, 3366, 3372, 3378, 3384, 3390, 3396, 3402, 3408, 3414, 3420, 3426, 3432, 3438, 3444, 3450, 3456, 3462, 3468, 3474, 3480, 3486, 3492, 3498, 3504, 3510, 3516, 3522, 3528, 3534, 3540, 3546, 3552, 3558, 3564, 3570, 3576, 3582, 3588, 3594, 3600, 3606, 3612, 3618, 3624, 3630, 3636, 3642, 3648, 3654, 3660, 3666, 3672, 3678, 3684, 3690, 3696, 3702, 3708, 3714, 3720, 3726, 3732, 3738, 3744, 3750, 3756, 3762, 3768, 3774, 3780, 3786, 3792, 3798, 3804, 3810, 3816, 3822, 3828, 3834, 3840, 3846, 3852, 3858, 3864, 3870, 3876, 3882, 3888, 3894, 3900, 3906, 3912, 3918, 3924, 3930, 3936, 3942, 3948, 3954, 3960, 3966, 3972, 3978, 3984, 3990, 3996, 4002, 4008, 4014, 4020, 4026, 4032, 4038, 4044, 4050, 4056, 4062, 4068, 4074, 4080, 4086, 4092, 4098, 4104, 4110, 4116, 4122, 4128, 4134, 4140, 4146, 4152, 4158, 4164, 4170, 4176, 4182, 4188, 4194, 4200, 4206, 4212, 4218, 4224, 4230, 4236, 4242, 4248, 4254, 4260, 4266, 4272, 4278, 4284, 4290, 4296, 4302, 4308, 4314, 4320, 4326, 4332, 4338, 4344, 4350, 4356, 4362, 4368, 4374, 4380, 4386, 4392, 4398, 4404, 4410, 4416, 4422, 4428, 4434, 4440, 4446, 4452, 4458, 4464, 4470, 4476, 4482, 4488, 4494, 4500, 4506, 4512, 4518, 4524, 4530, 4536, 4542, 4548, 4554, 4560, 4566, 4572, 4578, 4584, 4590, 4596, 4602, 4608, 4614, 4620, 4626, 4632, 4638, 4644, 4650, 4656, 4662, 4668, 4674, 4680, 4686, 4692, 4698, 4704, 4710, 4716, 4722, 4728, 4734, 4740, 4746, 4752, 4758, 4764, 4770, 4776, 4782, 4788, 4794, 4800, 4806, 4812, 4818, 4824, 4830, 4836, 4842, 4848, 4854, 4860, 4866, 4872, 4878, 4884, 4890, 4896, 4902, 4908, 4914, 4920, 4926, 4932, 4938, 4944, 4950, 4956, 4962, 4968, 4974, 4980, 4986, 4992, 4998, 5004, 5010, 5016, 5022, 5028, 5034, 5040, 5046, 5052, 5058, 5064, 5070, 5076, 5082, 5088, 5094, 5100, 5106, 5112, 5118, 5124, 5130, 5136, 5142, 5148, 5154, 5160, 5166, 5172, 5178, 5184, 5190, 5196, 5202, 5208, 5214, 5220, 5226, 5232, 5238, 5244, 5250, 5256, 5262, 5268, 5274, 5280, 5286, 5292, 5298, 5304, 5310, 5316, 5322, 5328, 5334, 5340, 5346, 5352, 5358, 5364, 5370, 5376, 5382, 5388, 5394, 5400, 5406, 5412, 5418, 5424, 5430, 5436, 5442, 5448, 5454, 5460, 5466, 5472, 5478, 5484, 5490, 5496, 5502, 5508, 5514, 5520, 5526, 5532, 5538, 5544, 5550, 5556, 5562, 5568, 5574, 5580, 5586, 5592, 5598, 5604, 5610, 5616, 5622, 5628, 5634, 5640, 5646, 5652, 5658, 5664, 5670, 5676, 5682, 5688, 5694, 5700, 5706, 5712, 5718, 5724, 5730, 5736, 5742, 5748, 5754, 5760, 5766, 5772, 5778, 5784, 5790, 5796, 5802, 5808, 5814, 5820, 5826, 5832, 5838, 5844, 5850, 5856, 5862, 5868, 5874, 5880, 5886, 5892, 5898, 5904, 5910, 5916, 5922, 5928, 5934, 5940, 5946, 5952, 5958, 5964, 5970, 5976, 5982, 5988, 5994, 6000, 6006, 6012, 6018, 6024, 6030, 6036, 6042, 6048, 6054, 6060, 6066, 6072, 6078, 6084, 6090, 6096, 6102, 6108, 6114, 6120, 6126, 6132, 6138, 6144, 6150, 6156, 6162, 6168, 6174, 6180, 6186, 6192, 6198, 6204, 6210, 6216, 6222, 6228, 6234, 6240, 6246, 6252, 6258, 6264, 6270, 6276, 6282, 6288, 6294, 6300, 6306, 6312, 6318, 6324, 6330, 6336, 6342, 6348, 6354, 6360, 6366, 6372, 6378, 6384, 6390, 6396, 6402, 6408, 6414, 6420, 6426, 6432, 6438, 6444, 6450, 6456, 6462, 6468, 6474, 6480, 6486, 6492, 6498, 6504, 6510, 6516, 6522, 6528, 6534, 6540, 6546, 6552, 6558, 6564, 6570, 6576, 6582, 6588, 6594, 6600, 6606, 6612, 6618, 6624, 6630, 6636, 6642, 6648, 6654, 6660, 6666, 6672, 6678, 6684, 6690, 6696, 6702, 6708, 6714, 6720, 6726, 6732, 6738, 6744, 6750, 6756, 6762, 6768, 6774, 6780, 6786, 6792, 6798, 6804, 6810, 6816, 6822, 6828, 6834, 6840, 6846, 6852, 6858, 6864, 6870, 6876, 6882, 6888, 6894, 6900, 6906, 6912, 6918, 6924, 6930, 6936, 6942, 6948, 6954, 6960, 6966, 6972, 6978, 6984, 6990, 6996, 7002, 7008, 7014, 7020, 7026, 7032, 7038, 7044, 7050, 7056, 7062, 7068, 7074, 7080, 7086, 7092, 7098, 7104, 7110, 7116, 7122, 7128, 7134, 7140, 7146, 7152, 7158, 7164, 7170, 7176, 7182, 7188, 7194, 7200, 7206, 7212, 7218, 7224, 7230, 7236, 7242, 7248, 7254, 7260, 7266, 7272, 7278, 7284, 7290, 7296, 7302, 7308, 7314, 7320, 7326, 7332, 7338, 7344, 7350, 7356, 7362, 7368, 7374, 7380, 7386, 7392, 7398, 7404, 7410, 7416, 7422, 7428, 7434, 7440, 7446, 7452, 7458, 7464, 7470, 7476, 7482, 7488, 7494, 7500, 7506, 7512, 7518, 7524, 7530, 7536, 7542, 7548, 7554, 7560, 7566, 7572, 7578, 7584, 7590, 7596, 7602, 7608, 7614, 7620, 7626, 7632, 7638, 7644, 7650, 7656, 7662, 7668, 7674, 7680, 7686, 7692, 7698, 7704, 7710, 7716, 7722, 7728, 7734, 7740, 7746, 7752, 7758, 7764, 7770, 7776, 7782, 7788, 7794, 7800, 7806, 7812, 7818, 7824, 7830, 7836, 7842, 7848, 7854, 7860, 7866, 7872, 7878, 7884, 7890, 7896, 7902, 7908, 7914, 7920, 7926, 7932, 7938, 7944, 7950, 7956, 7962, 7968, 7974, 7980, 7986, 7992, 7998, 8004, 8010, 8016, 8022, 8028, 8034, 8040, 8046, 8052, 8058, 8064, 8070, 8076, 8082, 8088, 8094, 8100, 8106, 8112, 8118, 8124, 8130, 8136, 8142, 8148, 8154, 8160, 8166, 8172, 8178, 8184, 8190, 8196, 8202, 8208, 8214, 8220, 8226, 8232, 8238, 8244, 8250, 8256, 8262, 8268, 8274, 8280, 8286, 8292, 8298, 8304, 8310, 8316, 8322, 8328, 8334, 8340, 8346, 8352, 8358, 8364, 8370, 8376, 8382, 8388, 8394, 8400, 8406, 8412, 8418, 8424, 8430, 8436, 8442, 8448, 8454, 8460, 8466, 8472, 8478, 8484, 8490, 8496, 8502, 8508, 8514, 8520, 8526, 8532, 8538, 8544, 8550, 8556, 8562, 8568, 8574, 8580, 8586, 8592, 8598, 8604, 8610, 8616, 8622, 8628, 8634, 8640, 8646, 8652, 8658, 8664, 8670, 8676, 8682, 8688, 8694, 8700, 8706, 8712, 8718, 8724, 8730, 8736, 8742, 8748, 8754, 8760, 8766, 8772, 8778, 8784, 8790, 8796, 8802, 8808, 8814, 8820, 8826, 8832, 8838, 8844, 8850, 8856, 8862, 8868, 8874, 8880, 8886, 8892, 8898, 8904, 8910, 8916, 8922, 8928, 8934, 8940, 8946, 8952, 8958, 8964, 8970, 8976, 8982, 8988, 8994, 9000, 9006, 9012, 9018, 9024, 9030, 9036, 9042, 9048, 9054, 9060, 9066, 9072, 9078, 9084, 9090, 9096, 9102, 9108, 9114, 9120, 9126, 9132, 9138, 9144, 9150, 9156, 9162, 9168, 9174, 9180, 9186, 9192, 9198, 9204, 9210, 9216, 9222, 9228, 9234, 9240, 9246, 9252, 9258, 9264, 9270, 9276, 9282, 9288, 9294, 9300, 9306, 9312, 9318, 9324, 9330, 9336, 9342, 9348, 9354, 9360, 9366, 9372, 9378, 9384, 9390, 9396, 9402, 9408, 9414, 9420, 9426, 9432, 9438, 9444, 9450, 9456, 9462, 9468, 9474, 9480, 9486, 9492, 9498, 9504, 9510, 9516, 9522, 9528, 9534, 9540, 9546, 9552, 9558, 9564, 9570, 9576, 9582, 9588, 9594, 9600, 9606, 9612, 9618, 9624, 9630, 9636, 9642, 9648, 9654, 9660, 9666, 9672, 9678, 9684, 9690, 9696, 9702, 9708, 9714, 9720, 9726, 9732, 9738, 9744, 9750, 9756, 9762, 9768, 9774, 9780, 9786, 9792, 9798, 9804, 9810, 9816, 9822, 9828, 9834, 9840, 9846, 9852, 9858, 9864, 9870, 9876, 9882, 9888, 9894, 9900, 9906, 9912, 9918, 9924, 9930, 9936, 9942, 9948, 9954, 9960, 9966, 9972, 9978, 9984, 9990, 9996, 10002, 10008, 10014, 10020, 10026, 10032, 10038, 10044, 10050, 10056, 10062, 10068, 10074, 10080, 10086, 10092, 10098, 10104, 10110, 10116, 10122, 10128, 10134, 10140, 10146, 10152, 10158, 10164, 10170, 10176, 10182, 10188, 10194, 10200, 10206, 10212, 10218, 10224, 10230, 10236, 10242, 10248, 10254, 10260, 10266, 10272, 10278, 10284, 10290, 10296, 10302, 10308, 10314, 10320, 10326, 10332, 10338, 10344, 10350, 10356, 10362, 10368, 10374, 10380, 10386, 10392, 10398, 10404, 10410, 10416, 10422, 10428, 10434, 10440, 10446, 10452, 10458, 10464, 10470, 10476, 10482, 10488, 10494, 10500, 10506, 10512, 10518, 10524, 10530, 10536, 10542, 10548, 10554, 10560, 10566, 10572, 10578, 10584, 10590, 10596, 10602, 10608, 10614, 10620, 10626, 10632, 10638, 10644, 10650, 10656, 10662, 10668, 10674, 10680, 10686, 10692, 10698, 10704, 10710, 10716, 10722, 10728, 10734, 10740, 10746, 10752, 10758, 10764, 10770, 10776, 10782, 10788, 10794, 10800, 10806, 10812, 10818, 10824, 10830, 10836, 10842, 10848, 10854, 10860, 10866, 10872, 10878, 10884, 10890, 10896, 10902, 10908, 10914, 10920, 10926, 10932, 10938, 10944, 10950, 10956, 10962, 10968, 10974, 10980, 10986, 10992, 10998, 11004, 11010, 11016, 11022, 11028, 11034, 11040, 11046, 11052, 11058, 11064, 11070, 11076, 11082, 11088, 11094, 11100, 11106, 11112, 11118, 11124, 11130, 11136, 11142, 11148, 11154, 11160, 11166, 11172, 11178, 11184, 11190, 11196, 11202, 11208, 11214, 11220, 11226, 11232, 11238, 11244, 11250, 11256, 11262, 11268, 11274, 11280, 11286, 11292, 11298, 11304, 11310, 11316, 11322, 11328, 11334, 11340, 11346, 11352, 11358, 11364, 11370, 11376, 11382, 11388, 11394, 11400, 11406, 11412, 11418, 11424, 11430, 11436, 11442, 11448, 11454, 11460, 11466, 11472, 11478, 11484, 11490, 11496, 11502, 11508, 11514, 11520, 11526, 11532, 11538, 11544, 11550, 11556, 11562, 11568, 11574, 11580, 11586, 11592, 11598, 11604, 11610, 11616, 11622, 11628, 11634, 11640, 11646, 11652, 11658, 11664, 11670, 11676, 11682, 11688, 11694, 11700, 11706, 11712, 11718, 11724, 11730, 11736, 11742, 11748, 11754, 11760, 11766, 11772, 11778, 11784, 11790, 11796, 11802, 11808, 11814, 11820, 11826, 11832, 11838, 11844, 11850, 11856, 11862, 11868, 11874, 11880, 11886, 11892, 11898, 11904, 11910, 11916, 11922, 11928, 11934, 11940, 11946, 11